

MAIRIE DE ENTREMONT LE VIEUX

73670 ENTREMONT LE VIEUX

CHARTE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE 2019 - 2020

Règles spécifiques	Pourquoi
Je fais le silence pendant l'appel	Pour que ce soit court
Je goûte calmement	Pour bien digérer, il faut manger calmement
Je goûte rapidement si je vais à une activité	Pour ne pas faire attendre la personne qui intervient
Je jette les papiers de mon goûter dans la poubelle	Je ne suis pas tout seul et la salle doit rester propre
le porte mon gobelet dans l'évier	Pour participer aux tâches collectives
Je demande l'autorisation avant d'utiliser du matériel	Parce que nous n'avons pas le droit de toucher certaines choses dans la classe
Je dois prendre soin du matériel	Il ne m'appartient pas, il est mis à ma disposition par la garderie et l'école
Je dois ranger quand j'ai fini une activité	Ceux qui arrivent ensuite n'ont pas envie de trouver tout en désordre
Je ne dois pas courir dans les locaux	Cela fait du bruit et c'est dangereux
Je ne dois pas crier	Tout le monde a besoin de calme et je peux parler sans élever la voix

Sanctions
1. Mise à l'écart de l'élève.
2. Copie de lignes (signé par les parents pour le lendemain) :
- PS : Coloriage de règles de vie.
- MS : Je ne dois pas + verbe d'action à copier 1 fois ou coloriage de règles de vie.
- GS : Copie de la règle transgressée 1 à 2 fois.
- CP : Copie de la règle transgressée 3 à 10 fois + 1 fois supplémentaires par jour de retard.
- CE1 : Copie de la règle transgressée 7 à 15 fois + 2 fois supplémentaires par jour de retard.
- CE2 : Copie de la règle transgressée 10 à 20 fois + 2 fois supplémentaires par jour de retard.
- CM1 : Copie de la règle transgressée 12 à 25 fois + 3 fois supplémentaires par jour de retard.
- CM2 : Copie de la règle transgressée 15 à 30 fois + 3 fois supplémentaires par jour de retard.
3. conseil de discipline avec l'enseignant ou les adultes concernés, les parents, l'enfant
4. Billet de rappel écrit dans le cahier de liaison.
Réparations
A. Nettoyage des objets ou du matériel.
B. Excuses immédiates.
C. Remplacement ou réparation des objets ou du matériel si nécessaire.

Tout manquement à ces règles entraînera une sanction, tableau des sanctions et sera signalé par un mot dans le cahier de relevé d'incidents spécifique à la cantine.

MAIRIE DE ENTREMONT LE VIEUX

MAIRIE DE ENTREMONT LE VIEUX

73670 ENTREMONT LE VIEUX

CHARTE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNÉE 2019 - 2020

CHARTE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE 2019 - 2020

73670 ENTREMONT LE VIEUX

Je soussigné(e), , représentant(e)

- • •

déclare avoir lu et approuvé la charte de la garderie périscolaire d'Entremont-le-Vieux pour l'année scolaire 2019-2020.

déclare avoir lu et approuvé la charte de la garderie périscolaire d'Entremont-le-Vieux pour l'année scolaire 2019-2020.

Date et signature

Date et signature